

L'AN DEUX MILLE QUINZE
Le dix-sept novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Madame Nicole LOZE, Maire

Présents : BESTAZZONI Rodolphe, GARCIA Stéphane, PORTIER Jacqueline Adjoints BRABANT Amandine, CHEVALIER Alexandra, DASI Olivier, DESCHAMPS Philippe, GAUGRY Stéphane, NEMOZ Michel, ROULET Delphine, ROUSSEAU Sandrine

Excusés : LOISEAU Rémi pouvoir M. BESTAZZONI Rodolphe
POIRAUD Séverine pouvoir à M. GARCIA Stéphane

Secrétaire de séance : Mme PORTIER Jacqueline

- Madame le Maire revient sur le compte-rendu de la dernière réunion de conseil du jeudi 24 septembre 2015 à 20h.
Aucune personne ne manifestant d'objection, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

DELIBERATION 42 : Dissolution du CCAS

Madame le Maire expose au conseil municipal la mesure de simplification administrative permettant de dissoudre les CCAS en référence à l'article 79 de la loi NOTRe.

Il est rappelé que cette loi supprime le caractère obligatoire des CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants et permet la dissolution des CCAS existants dans ces communes, elle ne l'oblige en aucun cas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote par 12 voix CONTRE et 2 voix POUR (Mme LOZÉ, M. DESCHAMPS) la dissolution du CCAS.

DELIBERATION 43 : Décisions Modificatives budgétaires

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement :

Compte 1641 + 760€
Compte 020 - 760€

Dépenses de fonctionnement :

Compte 60632 - 395€
Compte 60633 - 500€
Compte 60621 - 2191€
Compte 61551 + 500€
Compte 66111 + 10€
Compte 73925 + 385€

Recette de fonctionnement :

Compte 002 - 2191€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 12 voix CONTRE et 2 POUR (Mme LOZÉ, M. DESCHAMPS) ces décisions modificatives budgétaires.

Informations diverses :

Madame le Maire annonce au conseil municipal qu'une réunion de travaux est prévue tous les vendredis au lotissement des Ormes 3.

Madame le Maire fait part aux Conseillers que des travaux de réalisation d'un tourne à gauche sont prévus sur la RD 2076 au carrefour de Chambon/Crosses.

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que les vœux 2016 sont annulés et qu'une carte de vœux sera envoyée à chaque foyer.

Compte rendu affiché le 19 novembre 2015 et rendu exécutoire.

Le Secrétaire,

Le Maire,